
Genève, le 17 mars 2014

Création d'un service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires

Le 17 mars, le Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a approuvé la création d'un Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires (SMPP) qui regroupera, sous une seule responsabilité médicale, l'ensemble des activités assurées par les HUG dans le domaine pénitentiaire. Placé sous la responsabilité du Dr Hans Wolff, ce service comprendra plusieurs unités, notamment l'unité de psychiatrie pénitentiaire à Curabilis qui intégrera les activités de psychothérapie. Ces décisions s'inscrivent dans les recommandations faites par Me Ziegler après le drame de la Pâquerette et validées par le Conseil d'Etat.

Rattaché au département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences, le SMPP aura pour mission d'offrir des soins de qualité aux personnes détenues dans les prisons de la République et canton de Genève. Il réunira des unités situées dans les HUG, à Champ-Dollon, à La Clairière et, dès avril, à Curabilis.

Il s'agira d'assurer des soins somatiques, psychologiques et psychiatriques équivalents à ceux dont bénéficie la population en milieu libre en appliquant les règles de droit médical et d'éthique professionnelle. Comme tout service médical universitaire, le SMPP développera des activités académiques visant à améliorer la qualité des soins, la formation des professionnels et, via des projets de recherche, à accroître les connaissances concernant la santé en milieu pénitentiaire.

La responsabilité de ce service a été confiée au Dr Hans Wolff dont l'expertise en médecine pénitentiaire est reconnue au niveau national et international. Le Dr Wolff siège à la commission centrale d'éthique de l'Académie des sciences médicales suisses et vient d'être élu comme membre au nom de la Suisse au Comité européen pour la prévention de la torture (CPT).

Sa première mission consistera à organiser ce nouveau service avant l'ouverture de Curabilis et à mettre en œuvre le concept de psychothérapie qu'il a élaboré en concertation avec le directeur de Curabilis et la directrice de l'Office cantonal de détention. Ce concept a été validé début février par le Conseil d'administration des HUG et transmis au Conseil d'Etat.

La création de cette structure unique est conforme au règlement des HUG sur l'organisation des soins de santé en milieu pénitentiaire à Genève, qui a été approuvé par le Conseil d'Etat.

Pour de plus amples informations : Service de communication externe, tél. 022 372 60 06